

## AVIS DE PUBLICATION DU RÈGLEMENT 1532-E

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire tenue le 19 mars 2024, le Conseil a adopté le Règlement 1532-E décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 925 000 \$.

Ce règlement a reçu l'approbation légale par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 6 mai 2024.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Ce règlement peut être consulté par toute personne intéressée, au bureau de la soussignée, au 170, boulevard Taschereau, bureau 400 à La Prairie et cela durant les heures habituelles de bureau.

Donné à La Prairie, ce 13 mai 2024.



M<sup>e</sup> Karine Patton, avocate  
Greffière et directrice du Service du greffe  
et des affaires juridiques